ROUBAIX

QUESTION A EXAMINER

L'*Avenir* parle, dans son numéro d'hier, du tort considérable qui est causé aux travailleurs roubaisiens par les nombreux ouvriers non-usés qui viennent du dehors — de la Belgique surtout — travailler la semaine dans notre localité et qui s'en retournent le samedi chez eux, avec la presque totalité de leur gain.

Nous sommes de l'avis de notre confrère pour ce qui est de la constatation du fait lui-même. On ne peut, en effet, nier que ces ouvriers qui, chaque lundi, arrivent de Belgique et qui s'offrent aux industriels en échange d'un salaire moins élevé que celui qu'exigent les travailleurs roubaisiens — ces derniers ayant à satisfaire aux exigences d'une vie plus coûteuse ne portent préjudice à ces travailleurs mêmes.

Mais nous croyons fausse l'argumentation du chroniqueur de l'*Avenir*, quand il recherche les moyens de favoriser nos compatriotes, ou mieux de répartir équitablement entre les travailleurs les *avantages* que leur offre la classe capitaliste.

Recherchant les véritables causes du mal, nous croyons que ce n'est pas en frappant d'une imposition quelconque les les ouvriers belges — que les patrons français exploitent — qu'on pourra améliorer les conditions des prolétaires.

Ceux qu'il faut viser, ceux qu'il faut frapper, ce ne sont pas les malheureux qui viennent chez nous, vendant leurs bras à n'importe quelle condition, afin de pouvoir vivre

Non, ce ne sont pas eux les coupables. Les responsables de la situation intolérable faite aux travailleurs, ce sont les patrons roubaisiens. Ce sont eux qui, de préférence, prennent des ouvriers étrangers, parce qu'ils les savent plus malheureux, — et partant plus « exploitables ».

C'est parce qu'ils sont certains de pouvoir les avoir à plus bas salaire et davantage les voler, c'est uniquement pour cela, disons-nous, qu'ils les occupent.

Et c'est parce qu'il sait cela que le parti ouvrier a inscrit dans ses cahiers de revendications premières qu'il devrait être interdit aux patrons d'employer des étrangers à des salaires moindres que les ouvriers français.

Si une loi fixait cette obligation aux patrons roubaisiens, il est certain que la question serait toute tranchée et que notre confrère l'*Avenir* n'aurait plus à s'en occuper.

En attendant que cela soit, il nous semble que notre confrère opportuniste aurait pu, néanmoins, trouver une autre solution que celle qu'il a soumise. Plutôt que de demander d'imposer les ouvriers belges qui viennent travailler en France, il voudrait mieux, croyons-nous, faire payer une taxe à tous les patrons français qui emploient des ouvriers étrangers.

Si seulement cela pouvait se faire, si on pouvait atteindre les exploiteurs au seul endroit qui leur est sensible : la caisse, l'*Avenir* peut être persuadé qu'il n'y aurait plus autant d'ouvriers inoccupés en ce moment à Roubaix.

L. B.

Conférence socialiste

Nous lisons, dans la *Petite République*, l'annonce pour ce soir de la conférence suivante à Paris :

Cercle socialiste des originaires du Nord — A 8 h. 1/2 précises du soir, salle de l'Eden du Temple, 49, rue de Bretagne, conférence publique sous la présidence du citoyen Emile Moreau, ancien député socialiste du Nord, avec le concours des citoyens Jules Guesde, député de Roubaix ; colonel Sever, député de Lille ; Defontaine, député de Maubeuge ; Eugène Destinux et Bordereau, membres du Cercle.

Ordre du jour : Le socialisme, son action et son avenir.

Exploits de femmes

Trois femmes qui avaient bu un peu trop se présentaient mardi soir, à l'estaminet Blanche Hersemeet, rue Blanchemaille, 79.

Sur le refus de la cabaretière de leur donner à boire, l'une d'elles, la nommée Mélanie G..., soigneuse, âgée de 23 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Vroman, brisa une glace de la vitrine, d'une valeur de 75 francs.

Plainte a été portée à M. Villon, commissaire de police, et Mélanie G... a été arrêtée.

Arrestation d'un expulsé

Mardi soir, le nommé Léon De Vloo, 40 ans, peintre, né à Bruges, se présentait au poste de sûreté en déclarant qu'il était expulsé de France

Comme la chose était vraie, il a été maintenu en état d'arrestation.

Mouvement ouvrier

Réunion du jeudi 11 mars 1897

ROUBAIX. — Groupe l'Avenir socialiste, à 8 heures, chez Achille Carpentier, rue du Pile.

Réunions du vendredi 12 mars

— La 1re section, rue Turgot, à 8 h. 1/2 du soir, local habituel.

— La 12e section, rue Ternaux, à 8 h. 1/2 du soir, rue de la Paix, au Tonneau Rouge

— La 4e section, rue Decrème, à 8 h. 1/2 du soir, chez Edouard Smeester, estaminet du Caporal chairon, rue de Bavai.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

WATTRELOS. — Pour éviter un trop grand dérangement MM. les colombophiles sont informés que pour tout ce qui a rapport au carnet, coordonnés à viser, distances à ajouter aux nouveaux carnets, peuvent s'adresser chez M. J. Parmentier (Sartel), qui, d'un commun accord avec M. Pervebain, se chargera de les lui remettre

Les distances se paient au prix de 0,50 centimes et seulement à la réception du carnet.

Les amateurs qui auraient déposé leur carnet pour le visa, soit au Pandore, soit chez M. Desvubain, pourront également les faire prendre, dimanche matin, de 11 heures à midi, chez M. J. Parmentier.

Tickets de la Verrerie ouvrière

Les détenteurs des carnets de tickets de la Verrerie ouvrière sont priés de venir régler au citoyen Catrice, le plus tôt possible, les comptes devant être arrêtés définitivement pour le 15 mars prochain.

Communications diverses

Chorale la Solidarité ouvrière. — Tous les membres adhérents sont avertis qu'il n'y aura pas de répétitions partielles.

La répétition générale aura lieu samedi prochain à l'heure habituelle.

FLERS-BROUCQ. — *Soirée chantante.* — Dimanche 14 mars, à l'estaminet du Chêne au-Sart, tenu par Henry Quolon, grande soirée chantante suivie d'une brillante tombola, au bénéfice d'une veuve avec quatre enfants en bas-âge.

Union Electorale Républicaine Socialiste

Les secrétaires des 4e, 8e, 10e et 12e section de l'Union électorale républicaine socialiste sont priés de convoquer leurs membres en leurs locaux respectifs, le plus tôt possible, et d'en avertir le délégué général le citoyen Catrice qui tient à leur disposition timbres, convocations et bandes.

Un membre du comité exécutif viendra expliquer la nouvelle organisation.

Les secrétaires des autres sections qui n'ont pas encore les timbres de cotisation sont priés de les réclamer le plus tôt possible.

Réunions du jeudi 11 mars

— La 9e section (rue Archimède), à 8 h. 1/2 du soir, au local habituel

— La 5e section (rue d'Hem), à 8 h. 1/2 du soir, rue du Tilleul, 1, au Raverdi.

Sortie carnavalesque

Les Amis du plaisir, établis chez Wilfart, ont l'honneur de faire savoir au public qu'une sortie carnavalesque aura lieu le jour de la Mi-Carême.

Les camarades qui désireraient être de la fête sont priés de se faire inscrire chez ce dernier,

Concerts et Spectacles

Théâtre de Roubaix. — Jeudi 11 mars, spectacle exceptionnel, à la demande générale, l'immense succès : LES 28 JOURS DE CLAIRETTE, opérette militaire à grand spectacle en 3 actes et 4 tableaux. Le spectacle commencera par UNE TASSE DE THÉ, comédie en 1 acte.

Bureau à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h.

Grand théâtre de Roubaix. — Jeudi 11 mars 1897, soirée de gala. Clôture de la saison lyrique, au bénéfice de Mme Kérive, MM. Carroul et Maas, de MM. et Mmes de chœurs. — PATRIE, grand opéra en 5 actes et 6 tableaux, paroles de MM. Victorien Sardou et Louis Gallet, musique de E. Paladilhe.

Nouveau dénouement d'après les indications des auteurs.

Au deuxième acte : Grand ballet des nations.

Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 h.

CÉPHALIQUE S^T-MICHEL

Guérit instantanément

RAGES DE DENTS, MAUX DE TÊTE, MIGRAINE, NÉVRALGIES.

On ne doit jamais être sans "Céphalique" dans une famille. Il évite bien des douleurs.

PRIX : 1f80

Les PILULES CÉPHALIQUES sont les plus efficaces qu'on puisse employer contre les Névralgies.

PRIX : 0f7.

Dépôt dans les bonnes Pharm. Pharm. COUVREUR, à Roubaix

Dix Timbres et Trois Savons

Vous trouverez tout cela dans chaque boîte du *Philatéliste*, créé par Victor Vaissier Les trois savons sont fins et très parfumés, les dix timbres sont authentiques et différents ; c'est une double emplette pour le prix d'une seule.

TOURCOING

Les grèves

La situation reste stationnaire à la fabrique Masure

Comme les jours précédents, une délégation des grévistes s'est présentée hier matin à l'usine, mais cette démarche, pas plus que les autres n'a obtenu de résultat.

Révolver Masure entend maintenir ses conditions ; de leur côté, les ouvriers, bien résolus à lutter jusqu'au bout pour le triomphe de leur cause, sont loin d'abandonner leurs revendications.

Dans quelques jours, les tapisseurs qui, jusqu'à présent, n'ont rien prélevé sur la caisse du syndicat pour soutenir leurs camarades en grève, vont prendre des mesures sérieuses en vue de la prolongation de la grève Dès à présent, il nous est permis de dire que les secours vont être organisés, de façon à permettre aux grévistes d'envisager avec confiance la lutte qu'ils ont entreprise.

***

Chez M. Vandenberghe rue Ste-Barbe, la situation reste également stationnaire.

Une délégation des ouvrières en grève s'est encore présentée hier à la fabrique, mais le patron entend ne rien changer au tarif qui a motivé la cessation du travail.

On peut donc prévoir que là encore la grève sera longue, à moins toutefois que M. Vandenberghe ne revienne à de meilleures dispositions.

Comme nous le disions hier, le nouveau tarif diminue les salaires d'au moins trente pour cent. C'est, ou en conviendra, un peu risqué pour M. Vandenberghe d'essayer pareille exploitation.

Il est vrai que les ouvrières s'attendaient quelque peu à un essai de ce genre, depuis que M. Vandenberghe occupe la filature de la rue Ste-Barbe, c'est-à-dire depuis la nouvelle année. Déjà, de longue date M. Vandenberghe faisait travailler à Tourcoing et il s'était toujours distingué parmi ceux qui payaient le moins leurs ouvriers.

En vérité, elle avait raison, l'ouvrière qui hier, parlant de son patron, disait à ses camarades : « Il aurait mieux fait de rester chez son père, le bourgmestre de Menin, que de venir chez nous provoquer la baisse des salaires ».

Eh oui, cela est vrai, mais qu'y faire ? la loi autorise et favorise toute exploitation, même lorsqu'elle est pratiquée par des étrangers et qu'elle provoque des mécontentements unanimes, des grèves.

Ah ! s'il s'agissait seulement d'un ouvrier qui réclame ses droits, on aurait vite fait de lui mettre une muselière en le menaçant de poursuites judiciaires ou d'expulsion

Mais aux patrons tout est permis, même d'affamer les ouvriers français. Et nos législateurs se disent patriotes !

Brasserie municipale

La brasserie municipale se réunira en séance extraordinaire vendredi prochain 13 mars, à 8 h.

Ainsi que nous le disions dans un précédent numéro, la séance promet d'être intéressante.

On parle en effet, de plus en plus de la démission du maire Broubrouck, et c'est vendredi soir que l'éternel bonhomme ferait part à ses collègues de son intention de quitter la brasserie municipale.

Si nos renseignements sont exacts, c'est M. Tack qui serait proposé, d'ores et déjà, pour remplacer le vieux papa de la mairie.

Allons, nos brasseurs nous en réserveront encore de belles.

Accidents d'usine

Le nommé Emile Meens, 14 ans, bouleur, travaillant à la filature Legrand, en ramassant une bobine tombée dans le retoinr d'une dévideuse a eu la main droite prise entre la corde et la poulie à gorge de la main droite.

L'index et le pouce ont été assez grièvement contusionnés. Le docteur Brunet a donné des soins incapacité de travail d'un mois environ.

***

Chez M. Motte-Dewavrin, le nommé J. Ferret, 40 ans, rattacheur, a eu le gros orteil droit écrasé entre le patin en bois d'un rail et la roue de son métier.

Le docteur Brunet a donné des soins Cinq à six jours d'incapacité de travail.

Avis

Les citoyens détenteurs de listes de protestation contre l'arrêté du maire interdisant la sortie du cortège, le jour de l'inauguration de la Coopérative, sont priés de les faire parvenir au plus vite, 18, rue de Tournay.

La Commission.

Syndicat textile

Le syndicat textile de Tourcoing se réunira dimanche 14 mars, à 5 heures du soir, en son local chez le citoyen Volt-Catteau, à la Malsence,

La Dyspepsie

(Maladies de l'estomac). — Se guérit sûrement promptement et radicalement, par la Buscaline (extrait concentré des plantes du Brésil) une des plus merveilleuses découvertes de ce siècle — Rappelons en quelques mots ses principaux symptômes : Troubles de la digestion avec ou sans perte d'appétit : après les repas lourdeur, crampes, brûlures à l'estomac, renvois, vomissements, constipation douleur de tête, vertiges, inaptitude au travail, amaigrissement, faiblesse générale.

Qu'a t'on fait jusqu'à présent pour guérir ces malades ? on les a bourrés de médicaments chimiques qui abîment l'estomac, au grand détriment de leur appétit de leurs forces et de leur état général.

La Ducassbline, médicament végétal absolument inoffensif est cependant d'une efficacité telle qu'après quelques jours on sent déjà une amélioration sensible et la guérison radicale est obtenue au bout de quelques semaines.

La maladie guérie ne revient plus et les forces se maintiennent par l'usage de la Ducassbline.

Des centaines d'attestations prouvent la supériorité et l'infaillibilité de cette méthode appliquée exclusivement et avec le plus grand succès à l'Institut Médical Rationnel, 17, rue de Clichy, à Paris qui guérit avec le même succès, par la série des Ducassbline, la goutte, le rhumatisme, le diabète, l'albuminurie, les bronchites et tuberculose Consultations de 3 à 5 heures et par correspondance 5 fr. Visites à domicile. Brochure avec traitement contre bon poste de 1 franc.

Dr André de MARCILHAC.

Prix du flacon de Ducassbline n° 1 spécial pour la Dyspepsie 3,75.

J. Bouillot et Cie, 19, rue de Clichy, Paris et principales pharmacies.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MARQUETTE. — *Comité du Parti ouvrier.* — Réunion le lundi 14 mars, à 4 h. précises du soir, au siège social, estaminet Martin, rue de Marquette

Ordre du jour : Réception de nouveaux adherents ; Compte rendu du délégué à la Commission administrative ; Nomination d'un trésorier, Distribution des cartes d'adhérents ; Causerie par le secrétaire général de la section.

LAMBERSART. — *Réunion du comité* — Dimanche 14 mars, à 5 heures du soir, estaminet Edouard Samé, place de l'Eglise, à Lambersart, réunion du comité.

Ordre du jour : Distribution des nouvelles cartes pour 1897 ; choix d'une date pour une conférence contradictoire.

SECLIN. — *Les rentes des travailleurs.* — Dans notre numéro de mardi nous avons relaté l'accident survenu à l'ouvrier peintre Auguste Muteau, travaillant pour le compte de M. Guillemand, plâtrier.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de ce brave travailleur, décédé hier matin, sans avoir repris connaissance

Ses obsèques auront lieu, demain matin, samedi, à 9 heures.

Outre une grave blessure à la tête, Muteau portait de sérieuses contusions sur tout le corps. Mais cela n'empêchait pas le directeur de l'usine M. Prévost, de crier partout et à quiconque l'entendre que l'accident n'était pas grave et que Muteau ne s'était fait que de légères blessures.

Est-ce que M. Prévost essayait ainsi pour couvrir les responsabilités du patron ? Est-ce aussi dans le même but que M. Prévost faisait courir le bruit que Muteau était mort d'une attaque d'apoplexie.

On nous affirme, mais nous donnons ce renseignement sous toutes réserve, tellement il nous paraît monstrueux, que l'ouvrier Muteau aurait été obligé de rester pendant plus d'une heure et demie sur une plaque chauffée sans pouvoir changer de position. Il aurait même eu une assez grave brûlure à la cuisse.

Imposer à un ouvrier une telle condition pour accomplir un tel travail, nous paraît bien barbare.

ARMENTIÈRES. — *Circulation des chiens.* — Trois personnes habitant la rue Sèche et un cheval appartement à M. Catteau, cultivateur, ayant été mordus par un chien atteint de la rage, l'administration municipale vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1er. — Pendant une durée de six semaines, à partir de la publication du présent arrêté, la circulation des chiens en liberté est interdite sur la voie publique. En conséquence, tout chien qui sera trouvé en laisse sera immédiatement mis en fourrière et abattu dans les trois jours, s'il ne porte pas un collier indiquant le nom de son propriétaire et cinq jours dans le cas contraire.

Article 2. — Pendant ce même délai, il est interdit aux propriétaires de chiens de s'en dessaisir ou de les conduire en dehors de la ville si ce n'est pour les faire abattre

Article 3 — Pourront seuls circuler librement les chiens de berger ou de bouvier, mais seulement pour l'usage auquel ils sont destinés.

Art 4. — Les frais de fourrière et de nourriture des chiens sont fixés à 1 franc par jour

En exécution du présent arrêté, un bon nombre de chiens ont été abattus dans la journée.

HOUPLINES. — *Parti ouvrier.* — Les membres du Parti sont invités à se réunir jeudi, à 8 heures du soir, au siège du comité central, pour la discussion de l'ordre du jour suivant :

1° Congrès de Dunkerque ; 2° Correspondance du comité fédéral ; 3° Contrôle des cartes du mois de février ; 4° Questions diverses.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

St AMAND. — *Réponse à une calomnie.* — Des camarades nous écrivent de Montdes-Bruyères, nous priant d'insérer une protestation qu'ils signent visant un article paru dans les colonnes de l'*Echo Amandinois*, sous la rubrique : « Une indigne profanation ». Il s'agit de l'enterrement civil d'un ouvrier charcutier, enterrement, qu'un monsieur C. LUI, qualifie « d'enfouissement, qui toujours est quelque chose d'décourant et de profondément humiliant pour la dignité humaine. »

Nous nous associons à la protestation véhémente de nos amis, mais ils ne sauraient nous en vouloir de ne pas publier leur lettre que les lois restrictives à la liberté de la presse ne manqueraient pas d'atteindre

Apporter loyalement des faits qui prouve la mauvaise foi d'adversaires peu scrupuleux, démontrer qu'un monsieur quelconque a menti est suffisant pour être victime de... l'impartialité des juges

ANZIN. — *Combats de coqs.* — Dimanche 14 mars 1897, à 2 heures et demie de l'après midi, aura lieu chez M. Hubert, cafetier, rue de Paris, un 2/3 pour 100 francs, ainsi que plusieurs parties de plaisir. Avis aux amateurs.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Un monsieur qui se trompe.* — Des deux articles de « Douai Républicain » que nous avons commentés : le premier de M. Le Coq, le second signé des initiales A. D., il ne s'en suit pas que M. Le Coq ne sache pas qu'il cherche à donner le change à l'opinion publique

En parlant du rédacteur en chef et du républicain que nous avons toujours connu, nous laissions naturellement de côté l'ancien rédacteur en chef de ce journal, dont le passé nous est trop inconnu pour que nous reconnaissions à sa personne l'importance, qu'en la circonstance, il voudrait s'attribuer.

Considérant que les gros mots n'ont jamais tenu lieu d'argumentation, pas plus que de réfutation, et ne voulant pas être en reste de politesse, fût ce même vis à vis d'un rédacteur qui prend des vessies pour des lanternes, notre devoir est tout indiqué ; nous lui laissons pour compte le mépris.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE. — *Départ pour l'Islande.* — Une vingtaine de goélettes ont pris la mer hier pour l'Islande. Un temps superbe et une brise favorable ont favorisé le départ de ces braves marins qui vont, pendant trois mois, quitter femme et enfants pour aller dans les mers du Nord procéder à la pêche à la morue

Que la pêche leur soit fructueuse et que pas un d'eux ne manque à la joie du retour : ce sont les vœux que nous formons pour ces prolétaires dont le sort a bien besoin d'être amélioré.

Le gros de la flotte partira dans quelques jours.

PAS-DE-CALAIS

Les tramways du Pas-de-Calais

Une dépêche nous apprend que M. Turrel, ministre des travaux publics, a reçu ce matin M. Boucher Cadart, président du Conseil général du Pas-de-Calais ; M. Dépres, sénateur, et M. G. Graux, député, qui l'ont entretenu des demandes de concessions de tramways faites par les Compagnies houillères du Pas-de-Calais.

M. Turrel a promis de faire activer l'examen de cette question, afin qu'elle puisse être discutée à la session d'avril au Conseil général du Pas-de-Calais.

Aux mineurs des mines de Bourges

Vous m'avez prié d'intervenir auprès de M. Rouland, agent général, pour lui demander de vouloir bien renseigner les ouvriers, sur les droits que la sentence arbitrale réserve à ceux qui sont mis à la retraite.

La réponse qu'a bien voulu m'adresser M l'agent général des mines de Bourges et que je publie, ci-dessous, vous donne satisfaction.

BASLY, député.

***

Pénin-Liétard, le 6 mars 1897.

Monsieur le Député.

En réponse à votre lettre du 5 courant, j'ai l'honneur de vous informer qu'en faisant connaître à nos ouvriers le montant de la pension qui leur est allouée en vertu de la sentance arbitrale, nous leur donnerons en même temps, les indications utiles sur le salaire exact servant de base au calcul de cette pension

Vous pouvez être assuré que la compagnie de Bourges a toujours appliqué et continuera d'appliquer la sentence dans l'esprit le plus large et le plus bienveillant, nous sommes, du reste, à votre entière disposition, pour tous renseignements dont vous aur ez besoin, afin de contrôler les droits des intéressés — et vous pouvez dire à ceux ci que, sur leur demande, nous leur remettrons un état des années de travail antérieures à la date de la sentence, et des rentes correspondantes au salaire, pendant ces mêmes années.

Veuillez agréer, monsieur le député, etc.

Le directeur de la Compagnie,

ROBIAUD.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS. — *Une conférence.* — On nous prie d'annoncer que M. Lagrillière-Beaucler fera dimanche une conférence à Lens, à l'école de garçons sur le voyage qu'il fit dernièrement à Constantinople en compagnie d'un rédacteur de l'*Union Amandinoise*.

Il y aura des projections.

Arrestations. — Mercredi, dans l'après-midi, tout ce qui appartient au monde de la prostitution était en révolution : filles soumises et souteneurs manifestaient bruyamment dans les rues de la ville. Ces gens voulaient protester à leur façon, afin d'amener, disaient-ils, une certaine servante d'estaminet à être soumise aux visites réglementaires.

Vers deux heures du soir, les nommés Benjamin Moncheaux, âgés de 21 ans, et Pierre Lucas, 19 ans, se trouvaient rue du Château, lisant à haute voix le contenu du livret obligatoire délivré à leurs maîtresses Les manifestants qui avaient amenté passablement de monde, se trouvaient justement à ce moment en face de la demeure de M. d'Hooghe, juge de paix de Lens, qui s'empressa d'envoyer quérir un agent au poste de police.

L'agent Lantoine arriva aussitôt ; il fut, on le comprend, assez mal accueilli par Moncheaux et Lucas, et bientôt il dut réclamer main forte Jacques François, mineur à Liévin et Joseph Rienne, garçon de magasin, s'approchèrent ; ils furent frappés avec violence et la maîtresse de Lucas, la nommée Maria Druelle, âgée de 19 ans, survenant sauta à la figure de M. Rienne et lui déchira le visage à coups d'ongles.

Néanmoins, on parvint à maîtriser ces deux individus qui, en compagnie de la demoiselle Druelle, furent conduits au bureau de police où ils prirent plaisir à briser les carreaux de vitre et à insulter grossièrement les agents, allant jusqu'à proférer des menaces de mort.

Jusqu'à 4 heures du soir, c'est-à-dire tout le temps qu'a duré l'enquête une foule s'est stationné devant la mairie, et les filles publiques ne se sont pas fait faute de l'égayer par leurs chants et gestes

Aujourd'hui, jeudi matin, les trois personnes arrêtées seront conduites à la prison de Béthune.

CARVIN. — *Harmonie municipale.* — Les familles qui désirent faire bénéficier leurs fils d'une instruction musicale complète, en vue de leur admission future dans les rangs de l'harmonie municipale, sont prévenues :

1° Que M. Jules Legrand, 1er prix d'harmonie du conservatoire de Lille, directeur de l'harmonie de Carvin, ouvrira, à partir de samedi prochain 13 mars, un cours *gratuit* de solfège, qui sera donné chaque samedi, à 7 heures du soir, au siège de la société ;

2° Que MM. Constant Haver, sous-directeur de « l'Harmonie », et Henri Bourgy, professeur de clarinette, donneront, en leur domicile respectif, des leçons instrumentales également gratuites, les mardi et vendredi de chaque semaine à 7 heures du soir, M. Haver pour tous les instruments en cuivre, et M. Bourgy, pour les instruments en bois et saxophones.

Ces mesures sont prises dans le but de permettre à notre Harmonie municipale de prendre l'extension à laquelle elle est en droit d'aspirer.

Ajoutons que M. Alfred Richart, professeur de musique à Lens, cédant aux chaleureuses sollicitations dont il fut l'objet, vient d'accepter la dignité de directeur honoraire de l'Harmonie municipale de Carvin, qui lui avait été conférée par acclamation, lors de la dernière répétition qu'il fut appelé à diriger.

En lui accordant ce titre, notre société a voulu perpétuer le souvenir des nombreuses marques de dévouement absolument désintéressé que M. Richart lui donna, notamment en prenant, dans des circonstances difficiles, la direction intérimaire de l'Harmonie de Carvin, pour lui permettre de dénouer la crise qu'elle vient de traverser, et dont elle est sortie victorieusement.

Aux Mines. — Le directeur de la Compagnie de Carvin, M. Coursier, vient de faire connaître aux délégués des ouvriers qu'il recevra la délégation chargée de lui soumettre les réclamations, aujourd'hui 11 courant à cinq heures du soir, dans les bureaux de la direction. Espérons que les ouvriers obtiendront satisfaction.

BÉNIN-LIÉTARD. — *Procès-verbal.* — M. Allard, commissaire de police, a verbalisé contre la nommée Eugénie Plichart âgée de 54 ans, femme divorcée de Romain Fourmaux, pour outrages à agent.

LIÉVIN. — *Concours de tir.* — Voici les noms des généreux donateurs qui ont offert des prix à décerner aux lauréats du concours organisé par la société de tir La Sentinelle à l'occasion de son 10e anniversaire : La ville de Liévin ;

La compagnie des sapeurs-pompiers de Liévin ; MM. Basly, député ; Courtin Maria de Lens ; Blondel huissier ; Revault, fabricant du chocolat Parisien ; Boileau, négociant ; Varenier, de Roubaix ; Jules Joseph, de Roubaix ; Cayet, notaire à Lens ; Boucher-Cadart, à Hesdin ; Oblin, à Aniche ; Théry-Haroux, à Lille ; Delahaye, à Amiens ; Louis Dransart à Liévin ; Finet à Arras ; Lobry à Lourches ; Boulet à Liévin, Genty à Annœullin ; Fourez à Liévin ; Lecocq, Bellet, Labry-Hornez, Simon, ingénieur des mines de Lievin.

Liste électorale. — Le nombre des citoyens inscrits sur la liste électorale pour l'année 1897 est de 3,130.

HARNES. — *Toujours debout.* — Les réactionnaires et tous les faux républicains affolés par la marche rapide du socialisme, essaient par tous les moyens de décourager les membres du Parti ouvrier. Peine perdue, Messieurs ! Rien ne découragera les ouvriers : ils n'auront ni trêve ni merci qu'ils aient implanté le drapeau rouge au pignon de l'hôte de ville ; c'est pour cela qu'ils seront toujours debout.

Réunion de la commission (Parti ouvrier, section harnésienne). Réunion de la commission administrative le samedi 21 mars, à 7 heures du soir, au siège social, estaminet du Franc Piocheur.

Comité central. — Dimanche 21 mars, à 5 heures du soir, au même local, grande réunion du Comité central. — Urgent.

Nota. — Il est rappelé aux membres du Parti que nul ne sera admis à la réunion, s'il n'est pas porteur de sa carte d'adhérent. Les camarades sont priés d'aider de toutes leurs forces le Parti, afin de le faire prospérer.

Un service d'informations est établi tous les dimanches, de 2 heures à 6 heures du soir, chez le secrétaire général, François Herlant, rue du Moulin Pépin.

FOUQUIÈRES-LEZ-LENS. — *Parti ouvrier.* — Réunion des groupes le dimanche 14 mars, à 6 heures du soir, chez le citoyen Crépel Léopold.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la séance du comité fédéral du 12 février dernier ; — situation financière ; — paiement des cotisations ; — questions très importantes ; — admission de nouveaux membres.

Présence indispensable.

OIGNIES — *A propos de la Coopérative.* — Un grand mécontentement règne parmi les adhérents de la coopérative « l'Avenir » d'Oignies

Il paraîtrait que les administrateurs ont convoqué les membres de la société en assemblée générale sans indiquer le but de cette assemblée. D'autre part un ordre du jour a été voté par une trentaine de personnes et adopté par les administrateurs. Tous les coopérateurs déclarent ce vote nul, attendu que le règlement dit ceci :

« Titre 6. — Assemblées générales. Art. 16. — Pour se constituer régulièrement, l'assemblée doit comprendre au moins les deux tiers des membres de la société »

Vous étiez trente à la réunion dont il est question, et nous sommes deux cents membres. En conséquence, le vote est nul.

Suivez bien ce conseil MM. les administrateurs : Ne vous avisez plus de prendre des décisions en l'absence des membres.

Un groupe de coopérateurs.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

SAINT OMER. — *Un grave accident.* — Quatre personnes d'Ardres revenaient en voiture, vers 7 heures du soir, lorsque le cheval ayant pris peur, fit un brusque écart et alla se jeter dans le canal entraînant avec lui la voiture et les personnes qu'elle contenait. Trois d'entre elles purent regagner la rive, mais la quatrième M. Clipet n'est noyée. Son cadavre n'a été retrouvé que lundi matin.

Le cheval et la voiture ont été également retirés de l'eau quelques instants après l'accident.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS. — *Dame fortune clairvoyante.* — Un ouvrier couvreur, habitant Manchy-au Bois, père de 7 enfants, allant toucher le coupon d'une obligation, à la Trésorerie Générale, a appris qu'au dernier tirage la dite obligation avait gagné cent mille francs

On juge de sa joie.

CARENCY. — *Condamnation.* — Le tribunal correctionnel d'Arras, dans sa dernière audience a condamné à 16 fr. d'amende, le nommé Victor R..., âgé de 55 ans, cultivateur à Carency, pour avoir frappé quelque peu l'échine de sa légitime. Ajoutons que cette dernière n'est pas toujours la tendresse personnifiée. De là l'indulgence du tribunal.

Montres : GALERIES LILLOISES

CALAIS

Conseil municipal. — *Séance du 9 mars 1897.* — La séance est ouverte à 7h. 1/4. — Le citoyen Staessen est secrétaire de séance.

Après la lecture des procès-verbaux des dernières séances, le citoyen Deleluse, demande la parole pour faire quelques rectifications On lui a prêté, dans ces procès-verbaux, des expressions qu'il n'a pas l'habitude d'employer

Caisse d'Epargne. — Renouvellement du mandat du directeur. — Cinq directeurs sont à nommer : MM. Vaillant Noël, Staessens, Sauvage, Dely et Corbeaux sont élus pour Calais-Sud.

MM. Dumont Jules, Morieux-Daras, Hautcœuil-Courquin, Delplace-Crepon, Chauvin, sont élus pour Calais Nord.

Le conseil adopte ensuite sans discussion tous les articles, jusqu'à l'article 11 de l'ordre du jour, notamment la création d'une crèche dans le quartier de la Nouvelle France.

Commission des travaux — Le citoyen Staessens, rapporteur, donne lecture des rapports, dont les conclusions sont adoptées.

Ecole de dessin, budget. — Les cours réorganisés, ne pourront être ouverts qu'après les vacances de Pâques. L'administration demande le rétablissement du crédit.

M. Darquerre, dit que pour rétablir le crédit il faut rétablir les cours.

Le maire trouve que ce serait trop s'engager, que d'ailleurs aucun cours ne fut supprimé, M. Nilain, professeur, est mort, on ne l'a pas remplacé, voilà tout.

La proposition, mise aux voix, est adoptée

PETITE CORRESPONDANCE

Un des nôtres. — Serions fort heureux de vous entretenir. En attendant le plaisir de vous voir, tenez pour assuré que les critiques entendues par vous sont absolument dénuées de fondement Vous trouverez notre rédacteur en chef à son bureau, à partir de dimanche prochain, de 5 heures à 7 heures du soir. Si vous désiriez le voir à une autre heure, informez-le de votre visite.

Bains Illois. — Piscines de natation 25 1/0 eau. 29° 5/10 Hydrothérapie.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 10 mars. — Georgette Desmettre, rue du Grand Chemin, 60. — Victor Odeuc, boulevard de Reims. — Elise Degand, rue d'Oran, 5. — Louis Maeseigne, rue de la Balance, 3. — Marcel Dubar, rue Watte, cour Tiers, 4. — Pierre Seouve, rue Denis, 38 — Madeleine Hiot, rue du Collège, 11. — Irma Hooten, rue Bayert, 7.

Décès. — Reine Bulteau, 73 ans, rue d'Alma, 176 — Eva Heymans, 6 ans, Hôtel Dieu. — Lisa Fremaux, 8 mois, rue de l'Alma, 286. — Henri Hallez, 25 jours, rue Magenta, 5. — Celeste Guyot, 7 mois, rue de l'Alma, fort Fraser, 44.

Bourse linière de Lille du 10 mars — Lins de pays. — La fabrication diminue sensiblement et les prix sont bien tenus.

Lins de Russie — Les affaires ont été très actives cette semaine et le chiffre des transactions en lins rouis à terre est beaucoup plus important que celui des semaines précédentes ; il aurait été encore plus élevé sans la réserve des vendeurs. Quant aux lins rouis à l'eau, ils continuent à donner lieu à quelques affaires, mais dans une proportion plus restreinte que les rouis à terre. Prix en hausse pour les rouis à terre et très fermes pour les rouis à l'eau de bonne qualité.

Etoupes de peignage — Affaires toujours calmes, les détenteurs refusant de traiter avec une réduction de un à deux francs demandée par les acheteurs.

Fils. — La filature continue à écouler sa production en vertu des traités antérieurs et maintient ses prix.

Fils de jute. — Bon courant d'affaires pour la saison Prix fermes.

Toiles. — Très bon courant d'affaires, prix sans changement.

Marchés de Lille du 10 Mars

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 59 50 à ... .— En pain n° 1 (cote offic.), 98 ...; n°s 3 (cote com.), ... à ... ...

Cuite 1er jet (cote com.), 24,00 à ... ...— 88 (cote com.), 24,... à ... ...

ALCOOLS — 3/6 fin disp. (cote com.), 31 50

Marché aux Bestiaux de Lille

du 10 mars

Espèces	Amenés	Prix au kilo sur pied 1re q.	2e q.	3e q.
Bœufs	173	0,80	0,69	0,70
Vaches	202	0,74	0,64	0,50
Taureaux	121	0,70	0,61	0,53
Veaux	298	1,20	1,05	0,90
Moutons	..	....	....	....
Porcs	17	0,90	....	....

PRIX DE REVIENT. DROITS D'OCTROI COMPRIS

Viandes à l'abattoir

	1re qual.	2e qual.	3e qual
Bœufs	1,61	1,51	1,39
Vaches	1,47	1,37	1,07
Taureaux	1,40	1,29	1,07
Veaux	2,00	1,85	1,70
Moutons	....	....	....
Porcs	1,30	....	....

BOURSE de LILLE

DU 10 MARS

VALEURS	Cours de jour.	Ou offert.	Ou demandé
Ancichon	11150	11200	11150
Ante	4885	4890	4880
Brasy	...	26000	...
Boby	2815	2850	2840
Carvin	...	1100	1025
Courrières	1605	1605	...
Douai	795	800	795
Dourges	...	11000	...
Escarpelle	...	2550	...
Lens 100%	285	289	...
Lievin	1325	...	1325
Meurchin	...	6900	...